

Rapport de la sous-commission des comptes 2019

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Madame Monique Erard Les Verts, rapporteure
Monsieur Christophe Ummel PLR
Monsieur Patrick Jobin PS

La sous-commission s'est réunie le mardi 17 mars 2020 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DSEPE et des chefs de services et administrateurs suivants :

- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique, chef de service) pour la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et Lt col Thierry König (commandant du SIS) pour le service d'incendie et de secours (SIS)
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centres 880 et 890 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) pour l'organisation de protection civile des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN)

205 – Forêts

Les prestations du Locle ont été moins onéreuses que budgétées (CHF 120'000.- au lieu de CHF 180'000.-), car une personne n'a pas été réengagée de suite. Les autres rubriques sont identiques.

700 – Administration des infrastructures

Pas de différences marquantes dans le personnel et les charges.

Le nombre d'incivilités dénoncé dépend des disponibilités du personnel du SEP. Cependant, elles sont assez stables, selon les quartiers entre 0 et 5 %, pour un total de 400 à 500 amendes.

708 – Service des espaces publics

Les charges du personnel sont inférieures de près de CHF 600'000.-. La situation est maintenant stable.

Le centre est à l'équilibre puisque les charges sont réparties dans les autres secteurs.

710 – Voirie - frais d'entretien

Les charges sont inférieures à celles de 2018 en raison des efforts constants faits pour aboutir à des économies.

711 – Enlèvement de la neige

Le résultat est proche de la moyenne. Ce n'est pas la hauteur de la neige cumulée qui induit le niveau des frais sur l'ensemble de l'hiver, mais la répartition des épisodes neigeux. Les coûts sont estimés en prenant une moyenne sur cinq ans ce qui permet d'avoir une évaluation assez proche de la réalité. Un comparatif sur les comptes a été établi sur vingt ans duquel il ressort une amplitude de CHF 900'000.- à CHF 2'300'000.-, pour les frais hors coût du personnel.

De janvier à avril 2019, il a été relevé de grosses chutes de neige concentrées alors que durant la période de novembre à décembre, elles ont été faibles. La saison actuelle (2019/2020) est un record en terme de hauteur de neige cumulée avec seulement 108 cm (au 17 mars 2020), le précédent datait de 2000/2001 avec 118 cm.

715 – Service des ateliers

Les comptes présentent une légère amélioration.

Lors du projet d'achat d'un véhicule, les chef-fe-s de garage et de secteur ainsi que les utilisateurs/trices sont systématiquement associés/ées à l'établissement du cahier des charges. Les besoins précis sont définis pour acheter le véhicule le plus polyvalent possible. Une analyse de la flotte (164 engins roulants) est en cours de réalisation par un prestataire externe. L'objectif de cette démarche est de définir une stratégie de renouvellement. Ce travail d'optimisation prendra du temps, mais il est indispensable si l'on souhaite une amélioration de l'efficacité du parc. Les véhicules doivent être adaptés aux besoins, à la topographie du terrain, tout en tenant compte des avancées technologiques. De nouveaux engins sont régulièrement testés. Il a été constaté que les véhicules électriques ne sont pas encore fonctionnels pour tous les travaux et restent très chers en comparaison des véhicules à moteur thermique. L'évolution de la technique est suivie de près tout en laissant les entités qui disposent de plus de moyens faire les premiers pas et gommer les défauts de jeunesse.

725 – Déchets des personnes physiques

Pour rappel, le financement des déchets des ménages est en partie assuré par une part d'impôts qui s'élève à 20 %.

Il est constaté une baisse par rapport au budget, mais une augmentation par rapport aux comptes 2018 qui s'explique en partie par le mandat donné à l'externe pour l'audit déchets de CHF 55'000.- (31320300) et la cotisation pour l'assainissement de Prévoyance.ne de CHF 303'700.- (39100045).

Un audit du système de collecte des déchets a été décidé en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle OLED. Le mandataire effectue une analyse complète du service afin de définir le potentiel d'économies possibles. Les conclusions seront connues courant 2020.

L'installation de conteneurs enterrés est encore en cours de réalisation. Certains quartiers périphériques, aux volumes moindres, disposeront plutôt de conteneurs de surface. Cela facilitera leur implantation et réduira le coût de mise en œuvre. L'écopoint++ du Marais disposera bientôt d'un compacteur à carton afin de réduire les transports. Les deux déchetteries fonctionnent bien, le coût des déchets par habitant s'élève à CHF 20.-, alors qu'en moyenne ailleurs, il est de CHF 23.- à CHF 24.-.

726 – Déchets des entreprises

Les rentrées provenant de la taxe de base, calculée par EPT, sont en baisse en raison de la sortie du monopole des grandes entreprises. Dans une attitude proactive, le SEP leur a proposé de continuer à s'occuper de leurs déchets. Des contrats annuels, aux conditions du marché, ont été signés pour une grande majorité d'entre elles, ce qui permet de réduire la perte.

727 – Déchetterie intercommunale

Les chiffres restent constants malgré la suppression de la rémunération du carton, dont la reprise est désormais facturée. Les communes partenaires sont satisfaites du service.

730 – Service des espaces verts

Service stable dont l'optimisation continue. La diminution du compostage est en lien avec l'élagage. Les belles réalisations de massifs en ville sont à relever, d'autres seront encore réhabilités. La charte établie par le SUME est progressivement appliquée autant par les professionnels que par les privés.

735 – Centre horticole

Une étude sur la communication et la signalétique du point de vente du centre horticole, appelé désormais "jardinerie", est en cours. En décembre, un incendie vraisemblablement volontaire a détruit un petit entrepôt et endommagé le vitrage d'une serre. Une enquête est en cours. La couverture d'assurance a permis de réduire le préjudice à charge de la Ville.

740 – Cimetière et centre funéraire

Les charges sont légèrement en baisse et les revenus légèrement en hausse. La réalisation du nouveau four a pris du retard. Les appels d'offre partiront du SBL prochainement. Les travaux devraient débuter en février 2021 pour une durée de quatre à six mois. Durant cette période, le four actuel, qui deviendra le four de réserve par la suite, pourra être utilisé, mais avec des coupures ponctuelles pour permettre les travaux.

La réalisation du nouveau massif IV du cimetière sera finalisée en 2020 et le lieu sera à disposition dès 2021. Il s'agira d'une prairie avec des arbres au pied desquels les urnes pourront être déposées.

860 – Sécurité publique

Le résultat est proche du budget et en amélioration par rapport à 2018. La situation de sous-effectif précédemment connue évolue très favorablement. A ce jour, l'effectif est stabilisé et seul le recrutement de deux assistants pour la politique de stationnement est encore en cours.

Les recettes sont inférieures à celles budgétées en raison, entre autres, du sous-effectif, mais surtout du nombre important de manifestations qui a induit une augmentation de plus de 76 % des heures fournies en services d'ordre par rapport à 2018, proportion qui ne pouvait pas être anticipée lors de l'élaboration du budget 2019. De ce fait, le personnel n'était pas à disposition pour d'autres activités.

Les taxes d'occupation du domaine public sont quant à elles en augmentation.

La baisse du revenu des commandements de payer est liée à une légère diminution du nombre de documents à remettre. Il reste cependant très important, bien qu'un léger tassement ait été observé.

870 – Défense incendie région

La situation est meilleure que prévue au budget, mais en augmentation par rapport à 2018 en raison de la participation à l'assainissement de Prévoyance.ne (39100045).

871 – Service ambulancier

L'augmentation est due à la participation à l'assainissement de Prévoyance.ne (39100045).

Les mesures d'accompagnement qui ont été prises pour fidéliser les collaborateurs/trices portent leurs fruits. L'effectif croît comme prévu et, à moins de difficultés nouvelles, il correspondra, en 2022, aux exigences de l'IAS, même si le marché du travail reste tendu pour les ambulanciers/ières.

876 – Service du feu

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 870. L'augmentation est due à la participation à l'assainissement de Prévoyance.ne.

877 – Service de sauvetage

Ce compte correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. L'augmentation est due à la participation à l'assainissement de Prévoyance.ne.

878 – Service routier / hydrocarbures

Rien de particulier à signaler, les coûts sont maîtrisés.

880 - 890 - Protection civile – détachement catastrophe

Le montant de la contribution reste inchangé à CHF 14.- par habitant/e. La légère baisse est due à la diminution de la population.

902 – Services industriels

Le mandat Viteos est moins élevé que prévu, des efforts sont faits pour maîtriser les coûts. L'éclairage public est modernisé, les lampes à mercure ont été définitivement remplacées par des LED. L'attribution au fonds énergétique a été faite selon la décision prise par le Conseil communal. Pour les redevances, la deuxième phase de baisse a été appliquée (- CHF 500'000.-).

La réévaluation de la participation Viteos est moins élevée que prévue, en raison des diverses provisions faites, en particulier celle pour l'assainissement de Prévoyance.ne, qui a réduit le résultat par rapport aux prévisions. Les comptes restent cependant bénéficiaires.

La société NeuchEole a été dissoute en raison de l'impossibilité de se profiler dans les divers projets de parcs éoliens de la région. Le capital-actions libéré était ainsi progressivement mangé par les frais de révision et les impôts.

911 – Eaux - réseau

Le projet Jogne va bon train. La situation est globalement stable.

La rapporteure de la sous-commission
Monique Erard